LETTRE À NOS ADHÉRENTS ET AUX ASSOCIATIONS QUI NOUS SOUTIENNENT

LE MOT DU PRESIDENT

REFUGIES

En ce début d'année 2016 nous devons assimiler tous les changements survenus suite à la nouvelle loi sur l'asile applicable depuis le 1er novembre 2015 alors que son application intégrale était initialement programmée pour le 1er janvier. Nous avons déjà parlé de cette nouvelle loi et je n'évoquerai que le parcours du demandeur d'asile arrivant en France puisque certaines modifications importantes sont intervenues.

Les demandeurs d'asile se présentent en premier lieu au Dispositif de Premier Accueil en Lorraine (DPAL), anciennement Pôle d'Accueil des demandeurs d'asile, assuré par l'AIEM - 5 avenue de Blida à Metz - chargé de les accueillir et de les guider dans leurs premières démarches. Un dossier électronique est ouvert et un rendez-vous en Préfecture fixé dans un délai court (en principe trois jours). A ce rendez-vous les D.A. rencontrent, en un guichet unique, des agents de la Préfecture et de l'OFII (Office Français de l'immigration et de l'intégration) pour vérifications des données enregistrées précédemment, prise d'empreintes, établissement d'une attestation de demande d'asile (ADA) dans laquelle il est précisé s'ils relèvent de la procédure normale ou accélérée et une évaluation de leur situation personnelle qui permet de mettre en adéquation le logement proposé avec la composition du groupe familial et ses éventuels handicaps.

Il faut également rappeler que, désormais, le recours devant la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile) est suspensif. Le DA peut donc utiliser tous les moyens prévus par la loi sans crainte d'un retour dans son pays alors qu'il est dans l'attente de la réponse de la France à sa demande. Par ailleurs l'ATA (Allocation temporaire d'attente) est remplacée par l'ADA (Allocation pour Demandeurs d'Asile) qui, pour la première fois, tient compte de la composition de la famille s'il n'est pas venu seul. Mais, compte-tenu du mode de calcul assez complexe, le résultat peut être soit favorable soit défavorable suivant la composition de la famille (couple, parent isolé, nombre d'enfants mineurs...).

Donc il n'y a que le recours suspensif et le délai porté de 14 à 21 jours pour l'envoi du dossier OFPRA en cas de procédure accélérée (ex procédure prioritaire) qui constituent des avancées certaines par rapport à la loi précédente. Pour l'ADA il faudra juger au cas par cas.

Mais aujourd'hui la priorité ne réside-t-elle pas dans l'accueil de ces migrants qui fuient les pays en guerre ? Chaque jour a son drame. Dans un très beau livre, « Eux, c'est nous » publié aux « Éditeurs Jeunesse avec les Réfugiés »,* Daniel Pennac s'interroge sur le nombre de réfugiés et sur la population française, européenne et mondiale et il affirme à juste raison que l'accueil de ces personnes qui souffrent n'est pas une question de nombre mais une question de volonté.

Continuons donc à œuvrer, avec une volonté encore plus forte, à l'accueil de ces demandeurs d'asile qui souffrent, qui sont persécutés, qui ont perdu tous leurs biens, en se souvenant que pour tous quitter son pays, sa famille, ses amis, sa culture constitue un drame et que pour nous qui les accueillons « Rien de ce qui est humain ne m'est étranger ». Et pour terminer reprenons la définition du mot réfugiés telle qu'elle figure dans le livre « Eux c'est nous » :

Réfugié

Etranger

Frontière

Urgence

Guerre

Immigration

Economie

Georges JACQUOT avec Danielle CHOGNOT

෯෯෯෯෯෯෯෯෯෯**෯**෯

Vous pouvez consulter le blog du CASAM à l'adresse suivante : casam.over-blog.org

భాభాభాభాభాభాభాభాభాభ

^{*}En vente en librairie au prix de 3 euros

LA NOUVELLE MISSION DE MONIQUE

Monique OFFROY, accueillante au CASAM depuis début 1995, a pris la décision de cesser de faire des dossiers OFPRA ou des recours. Elle m'a, en fait, annoncé sa « retraite » en deux temps. Avant les fêtes elle m'avait demandé de lui dire franchement si je trouvais qu'elle perdait de son efficacité, si elle n'était plus opérationnelle. J'ai cru la rassurer en lui disant que, bien évidemment, si tel était le cas je le lui ferais savoir mais que pour l'instant il n'en était rien.

Je n'ai pas dû être convaincant car en janvier Monique m'a téléphoné longuement pour m'expliquer qu'elle préférait s'arrêter, arguant de son âge, de ses problèmes visuels et de ses difficultés à conduire, surtout le matin face au soleil et le soir. Au bord des larmes, elle ne parvenait que difficilement à masquer son émotion. Monique se disait soulagée d'avoir pris sa décision et de me l'avoir annoncée. Elle pourrait désormais se consacrer davantage à son violoncelle.

Mais le CASAM sans Monique et Monique sans le CASAM était-ce envisageable ? Difficilement et des idées émanant des jeunes et des nouveaux accueillants furent lancées, notamment en ce qui concerne la formation des arrivants. Gérard évoqua les conseils que lui avait donnés Monique lorsqu'il était arrivé et l'idée germa de solliciter Monique pour qu'elle fasse profiter les nouveaux collègues de ses compétences et de ses conseils.

Elle a accepté et je me réjouis de ce faux départ. Car après le décès de notre regrettée Moustic, la retraite totale de Monique aurait fait perdre au CASAM un deuxième pilier.

Merci donc à Monique d'avoir accepté cette nouvelle mission moins contraignante mais ô combien importante.

Et je n'oublie pas non plus combien elle m'a soutenu et conseillé lorsque j'ai accédé à la présidence.

G.J.

UN POINT SUR LES FINANCES

Le bilan de l'année 2015 sera équilibré. Ceux de 2014 et 2013 avaient été largement déficitaires, rappelons-le, c'est donc une très bonne nouvelle. Ce résultat n'a pas été obtenu grâce aux cotisations et dons : ils ont été moins élevés que l'an dernier ce qui est bien regrettable. En revanche, le montant des subventions a augmenté de 5000 euros. En effet, outre nos donateurs habituels (nous tenons à remercier ici la Mairie de Metz, le Conseil Régional, le CCFD, l'Association Entraide et Amitié, le CCAS, l'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine), la société Batigère et la Fondation SNCF ont bien voulu nous apporter un soutien substantiel et bienvenu. Ce soutien nous a apporté une aide précieuse, entre autres, à l'occasion de l'ouverture de l'antenne de Hayange. La convention que nous avons passée avec l'AIEM portant sur 150 dossiers présentés à l'OFPRA nous a assuré également des revenus stables.

Côté dépenses, celles de photocopies et de traductions ont augmenté. Il est à noter que nous devons de plus en plus souvent fournir des traductions effectuées par des traducteurs assermentés. L'activité du CASAM est intense, les dépenses augmentent en conséquence, ce n'est pas surprenant.

Rosaire DI BENEDETTO - Trésorier

L'ACTUALITE DES COURS DE FRANÇAIS

Une situation curieuse

Les cours de français au CASAM sont actuellement dans une situation un peu curieuse : comme nous l'avions déjà indiqué en octobre, le nombre de demandeurs d'asile qui viennent à nos cours ne cesse de croître, mais

ce qui nous surprend c'est que, parmi ceux-ci, il n'y a pratiquement personne en provenance de Syrie et

d'Irak alors qu'il était prévu, depuis maintenant plusieurs mois, une arrivée relativement massive d'habitants

de ces pays.

Et par conséquent, depuis plusieurs mois nous interrogions : comment allons-nous faire ? Nos

enseignants-bénévoles seront-ils assez nombreux ? Assez de locaux seront-ils mis à notre disposition ? Notre

méthodologie sera-t-elle bien adaptée? Car nous pensons toujours qu' « ils » vont arriver au cours des

prochaines semaines et nous nous apprêtons toujours à les accueillir.

Par ailleurs depuis notre dernière lettre aux adhérents un certain nombre de choses ont évolué :

en ce qui concerne les horaires d'abord : pour des raisons d'organisation familiale (aller chercher les

enfants à l'école notamment) nous sommes revenus, pour Borny, à l'horaire antérieur de 9h à 11h.

les effectifs d'apprenants étant beaucoup trop élevés à l'espace Clovis - et pour respecter notre

convention avec la Fondation abbé Pierre - nous avons limité chaque cours à un total de 25 personnes (apprenants et enseignants). Mais nous avons cherché un lieu complémentaire dans le

quartier du Sablon et, quand vous lirez cette lettre aux adhérents, une possibilité actuellement à

l'étude se sera certainement concrétisée.

Un dernier point : comme chaque année nous nous préparons à présenter un certain nombre de nos

apprenants aux examens du DELF et des tests seront organisés dès le mois de mars.

Notre équipe est devenue de plus en plus experte dans l'adaptabilité!....

Pour l'équipe d'enseignants François LEVY

5

COTISATIONS 2016

Sans ses adhérents, le CASAM n'aurait que peu de force. C'est votre soutien moral mais aussi financier, indispensable, qui nous permet de continuer notre action en faveur de ceux qui ont été contraints à l'exil.

Merci à vous de bien vouloir vous acquitter de votre cotisation pour cette nouvelle année 2016.

Bulletin d'adhésion 2016

à retourner, accompagné de votre chèque, à

CASAM - 21 rue du Languedoc - BP 35067 57072 METZ CEDEX 3

| | Première adhésion | | □ Renouv | ellement | |
|-----------------|-----------------------|---|------------------|----------------|--------------------|
| NOM | Prénom | | | | |
| Adresse | | | | | |
| E-mail | | • | | . Tél | |
| | ☐ Adhésion 2016 | : 10,00 € | (adhérent) | - cotisatio | n statutaire |
| | | 5,00 € | (étudiant-chôm | neur) « | « |
| | | 30,00 € | (association) | « | « |
| Vous pouvez éga | alement aider le CASA | AM et les de | mandeurs d'asil | le en ajoutant | à votre cotisation |
| | un don qui vo | us donnero | a droit à un reç | u fiscal. | |
| | □ Don: | € | | | |
| Date : | | | Signature: | | |